



Préambule

Ce document a pour vocation d'informer les animateurs et les autorités administratives de la mise en place des prescriptions élaborées par le bureau du CIP

Il présente :

-

Les principes généraux des préconisations sanitaires à mettre en place

- Les modalités générales de mise en œuvre de ces prescriptions au sein du club - Les modalités détaillées de mise en œuvre de ces prescriptions
- Les protocoles à destination des adhérents et des animateurs
- Ce document est susceptible d'évoluer en fonction d'éventuelles modifications du protocole sanitaire demandées par les autorités compétentes.

I. préconisations sanitaires principales

Distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs et une contamination respiratoire par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (abords du club, arrivée dans les locaux, grand salle, couloir, sanitaires, etc

La limitation du brassage des adhérents

La stabilité des groupes est une stratégie visant à réduire le brassage des populations. L'objectif est de limiter les croisements de personnes. un fléchage au sol précisera les sens de circulation dans la salle et l'affectation d'un numéro de poste par personne

. Application des gestes « barrière »

Les gestes " barrière", doivent être appliqués en permanence, partout, par tous. Ces sont les mesures individuelles de prévention les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus. Le respect des gestes " barrière " en milieu associatif doit faire l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique.

Club Informatique de PLOURIN LES MORLAIX

Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre. en plus du point d'eau, l'utilisation d'une solution hydro- alcoolique peut être envisagée. Le lavage doit être réalisé, à minima à l'arrivée, avant de rentrer dans la salle

Port du masque

Le port d'un masque anti-projection (encore appelé masque « grand public ») est obligatoire dans toutes les situations **Chaque adhérent devra apporter son masque.**, en cas ou un adhérent n'aurait pas son masque il se verrait refuser l'accès à la salle.

Ventilation des locaux

L'aération doit être systématique, répétée et durer au moins 10 minutes. La salle et les autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés avant l'arrivée des adhérents. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus Pour la désinfection, une solution désinfectant virucide et du papier jetable seront à la disposition des adhérents

II. Modalités générales de mise en œuvre de ces prescriptions

Gestion de la Circulation Arrivées et départs

Port du masque obligatoire et lavage des mains obligatoire à l'entrée

Le flux d'entrée se fera par la porte principale, puis parcours fléché au sol jusqu'aux ordinateurs. La sortie se fera par l'issue de secours

. Distanciation physique :

Distanciation dans la salle: La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.(inférieure à 20 personnes) Avant la rentrée des adhérents, la salle doit être organisée de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les PC

Avant l'entrée au club

L'animateur ouvrira les fenêtres pour ventiler (pour les salles ventilées naturellement) et vérifiera le bon aménagement de la salle dans le respect de la distanciation physique

Entrée et accès aux postes de travail

Chaque adhérent signera la feuille de présence à l'entrée

l'animateur guidera le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation

Club Informatique de PLOURIN LES MORLAIX

A la fin du cours :

Chaque adhérent nettoiera son poste de travail (clavier, souris, chaise et bureau) avec le papier jetable et le désinfectant virucide mis a sa disposition et le jettera dans la poubelle dédiée
l'animateur veillera à l'aération des locaux et à la désinfection des accès (poignées, portes)

"Bidouille" du lundi soir

Le port du masque est obligatoire

L'inscription est obligatoire , la prise en charge des machines se faisant sur RDV

la machine sera désinfectée dans le hall avec une solution virucide avant d'être prise en charge par les techniciens

A PLOURIN LES MORLAIX le

Le Président du CIP



Le Maire,

M^r Guy Penec



III. Protocole sanitaire à destination des adhérents



Club CIP

Protocole sanitaire COVID-19 des salles d'activités de l'association Club informatique de PLOURIN LES MORLAIX :
Engagement personnel de chaque participant

Je soussigné _____

M'engage à ne pas participer aux activités si je constate un ou plusieurs des symptômes suivants, retenus comme indices possibles de la maladie COVID19 :

- toux,
- mal de gorge,
- nez qui coule,
- perte du goût ou de l'odorat,
- augmentation de température corporelle

Je m'engage aussi à inscrire mon nom sur la feuille de présence établie pour chaque atelier. (il est recommandé d'amener son propre stylo),

Je m'engage à prévenir dans les meilleurs délais CIP au cas où je contracterai la maladie, pour que les personnes ayant pu être proches de moi dans le cadre des activités soient prévenues au plus vite.

Enfin, je m'engage à appliquer toutes les recommandations affichées dans les salles (signalétique au sol et signalétique murale) et aux postes informatiques (notamment port du masque obligatoire)

A PLOURIN LES MORLAIX, le _____

Signature :